



Instructions particulières de la Police

23.04.2018

pour l'accès au Palais de Justice P.1 au cours du procès Salah Abdeslam

- 1.** Le procès se tiendra dans la salle 0.30 du Palais de Justice de Bruxelles, **le lundi 23 avril 2018.**
- 2.** Les parkings jouxtant le Palais seront rendus inaccessibles et la rue de Wynants sera fermée.
- 3.** Le public, mais aussi les avocats, interprètes, magistrats et le personnel judiciaire du Palais sont exceptionnellement obligés de se soumettre au contrôle par le détecteur de métal.
- 4.** Afin d'accélérer les contrôles, il est demandé au personnel judiciaire et aux magistrats de réduire leur bagage au strict minimum.
- 5. L'entrée au Palais se fait uniquement par la place Poelaert** et sera précédée d'un contrôle visuel fluide par la police dans la cour d'honneur.
- 6.** L'entrée par la porte L.12 restera fermée, sauf pour le personnel d'entretien de 5 à 6 heures du matin.
- 7.** La sortie du Palais se fera, pour tout le monde, par la place Poelaert jusqu'à 17 heures et par la porte L.12 de 17 à 20 heures.
- 8. A l'exception des concierges, personne ne pourra rentrer dans le Palais à partir de 17 heures.**
- 9.** Le **parking de la rue des Minimes** sera ouvert à partir de 06.30 heures du matin et les usagers, munis d'un badge, seront contrôlés par la police. L'entrée dans ce parking nécessitera un détour par la rue Haute vu la fermeture de la rue de Wynants. **Après avoir garé votre véhicule, vous ne pouvez entrer dans le Palais de Justice que par la place Poelaert.**
L'entrée au Palais se fait uniquement par la place Poelaert !
- 10.** Les livraisons de journaux, le dépôt des sacs postaux et les fournitures se feront par la place Poelaert avec passage au détecteur de métaux.